

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23650**

Intitulé

Technicien de laboratoire en chimie, biochimie, biologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien de Laboratoire en Chimie, biochimie, biologie pourra satisfaire aux principales missions suivantes:

- la réalisation des analyses et des synthèses (chimiques, biochimiques et biologiques), rédaction de rapports et l'interprétation des résultats ;
- la conception et élaboration de méthodes d'analyse ou de produits industriels ;
- le pilotage d'une chaîne d'appareils d'analyse, de contrôle et de production chimiques, biochimiques et biologiques et maintenance ;
- la veille technique et réglementaire ;
- l'intégration des règles d'hygiène et sécurité, d'environnement et de qualité ;
- le suivi scientifique des équipes de travail.
Ce professionnel est à même de :
 - Proposer et mettre en œuvre des protocoles d'expériences,
 - Gérer le planning d'utilisation des appareillages et assurer la gestion des stocks des produits courants et du petit matériel,
 - Tenir un cahier d'expériences, rassembler les résultats, les mettre en forme et rendre compte,
 - Faire l'analyse critique de ses résultats,
 - Rédiger des rapports scientifiques et techniques,
 - Se former à la mise en œuvre des nouvelles techniques dans le service,
 - Consulter et exploiter une documentation technique.
- Mettre en œuvre un cahier des charges sur les plans techniques et financiers,
- Planifier et gérer une activité en fonction d'un cahier des charges précis,
- A partir de la détection des premiers dysfonctionnements, mettre en œuvre la maintenance corrective des installations et procédés de fabrication,
- Appliquer la démarche qualité.
- Elaborer une stratégie de veille en choisissant les sources d'information pertinentes,
- Mettre à jour les dossiers techniques sur les méthodes d'analyse, les produits et les procédés (bibliographie et sitographie) en lien avec la hiérarchie,
- Suivre les décisions d'innovations du laboratoire ou de l'unité de production et les mettre en œuvre,
- Exploiter la veille technologique à partir d'une première analyse des informations collectées.
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité en vigueur à partir de l'inventaire des phases à risque du processus d'analyse et de production ainsi que des antécédents enregistrés,
- Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques,
- Signaler et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des matériels.
- Assurer le suivi scientifique d'une équipe d'agents de première qualification,
- Animer des réunions et transmettre les informations nécessaires pour la réalisation des tâches des équipes,
- Former des stagiaires et organiser/contrôler leur activité,
- Sensibiliser les équipes et les agents à l'application de règles de sécurité, santé, environnement,
- Initier les utilisateurs aux techniques nouvellement implantées dans le laboratoire ou l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien de laboratoire en chimie, biochimie, biologie, opère dans de grandes entreprises industrielles, dans les laboratoires d'analyse et de recherche-développement des secteurs public et privé mais aussi largement dans des petites et moyennes entreprises des secteurs industriels.

Il peut donc exercer en laboratoire de biologie médicale, établissement de soins ou laboratoire de recherche et développement. Dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique ou agroalimentaire, il effectue des analyses et des tests de contrôle des produits. La profession ouvre également à d'autres secteurs : police technique et scientifique, services centraux de laboratoire...

Technicien de laboratoire

Agent de laboratoire

Technicien chimiste, biologiste ou bio chimiste

Technicien recherche et développement

Technicien contrôle / qualité

Chargé de développement des procédés

Technicien d'analyse

Technicien biologiste

Technicien d'analyses biomédicales

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

Réglementation d'activités :

Article R6211-7 Abrogé par Décret n°2012-461 du 6 avril 2012 - art. 4 (Code de la Santé publique)

Article R6211-32 Abrogé par Décret n°2012-461 du 6 avril 2012 - art. 4 (Code de la Santé publique)

- Ce titre est l'un des 10 titres nécessaires pour être employé en qualité de technicien dans un laboratoire de biologie médicale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des éléments suivants :

- Mise en situation pratique au cours de travaux pratiques en salle laboratoire,
- Rédaction de documents techniques,
- Examens écrits et oraux, devoirs sur table,
- Rapport d'activités professionnelles

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
Après un parcours de formation continue	X	- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
En contrat de professionnalisation	X	- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : corps de catégorie B, « Personnels d'encadrement administratif » et « personnels médico-techniques » : technicien supérieur hospitalier et technicien de laboratoire principalement) fixé par le décret n° 2003-761 du 1er août 2003 et revu par le décret n° 2	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er août 2006 publié au Journal Officiel du 24 août 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 24 août 2006, jusqu'au au 24 août 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien de laboratoire en chimie, biochimie, biologie" avec effet au 28 avril 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé" avec effet au 22 janvier 2013, jusqu'au 28 avril 2015.

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Technicien supérieur de laboratoire chimie, biologie, alimentation, santé, environnement avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2013.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Homologation sous l'intitulé "Diplôme du premier cycle du Conservatoire national des arts et métiers : cycle technique".

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 20 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Meurthe-et-Moselle (54) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) []

CNAM Paris 292, rue Saint-Martin

75141 Paris Cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Le Cnam et son réseau couvrent l'ensemble des régions françaises. Le déploiement en région se fait selon une procédure nationale nécessitant l'agrément de chaque centre ainsi que des enseignants locaux par l'établissement public.

Actuellement le titre de Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé, est préparé dans les centres Cnam en région suivants : Paris, Lorraine et Languedoc-roussillon.

Historique de la certification :

1971 « diplôme de premier cycle technique » (DPCT)

2006 Technicien Supérieur des Sciences et Techniques Industrielles

2009 Technicien supérieur de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé, environnement constitué de 2 parcours :

- p1 biochimie-biologie

- p2 chimie

2012 Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé

Certification précédente : Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé